



Caisse de pension de TX Group SA

# Rapport abrégé 2021

# Table des matières

---

Avant-propos du président.....	3
Conseil de fondation et commission des placements.....	5
Règlements.....	7
Placements de fortune.....	8
Placements de la fortune par catégorie .....	8
Performance en pourcent.....	9
Benchmark Immeubles.....	9
Durabilité.....	10
Situation financière de la Caisse de pension .....	11
Bilan.....	11
Compte d'exploitation.....	12
Degré de couverture .....	13
Evolution du degré de couverture selon l'OPP2.....	13
Degré de couverture économique.....	13
Statistiques.....	14
Assurés actifs par employeur .....	14
Évolution du nombre d'assurés (actifs) .....	15
Intérêts sur l'avoir de vieillesse des assurés actifs.....	15
Évolution du nombre de rentiers .....	16
Pyramide des âges des bénéficiaires de rentes .....	16
Augmentation des rentes / versement d'un montant unique.....	17
Secrétariat .....	18
Équipe.....	18
Internet et Intranet.....	18
Administration et exploitation.....	19
Aperçu des relations d'affaires .....	20

# Avant-propos du président

---

Cher-ère-s assuré-e-s, cher-ère-s rentier-ère-s,

Le variant Omicron du coronavirus s'est répandu très rapidement dans le monde entier, amenant de nombreux pays à adopter de nouvelles mesures restrictives pour, quelques mois plus tard, les assouplir à nouveau, voire à les lever entièrement, le variant Omicron étant visiblement moins virulent que le variant Delta.

Les taux d'inflation élevés, notamment aux États-Unis, ont suscité l'inquiétude des investisseurs. La hausse de l'inflation a conduit les banques centrales à abandonner définitivement leur politique monétaire expansionniste. Une politique qui, justement, a été le moteur de la progression constante des marchés des actions ces dernières années.

Dans ce contexte d'investissement exigeant, la Caisse de pension de TX Group SA (CP) a pu réaliser en 2021, grâce à sa stratégie de placement, un rendement total net de +7,99 % (année précédente: +4,08 %) sur l'ensemble de la fortune de placement de 1.9 milliard de francs suisses. Hormis les obligations, les catégories de placement ont toutes apporté en 2021 une contribution positive à la performance totale; on trouve au premier rang de celles-ci les Actions Monde en monnaie étrangère (+26,16 %).

Les avoirs d'épargne des assuré-e-s actif-ve-s ont été rémunérés à hauteur de 2,5 %. La provision «Péréquation d'intérêts/taux d'intérêt technique» nous a toutefois permis d'accorder une rémunération supplémentaire de 2,0 % sur les capitaux d'épargne. Dans l'ensemble, il en résulte un taux d'intérêt global de 4,5 %.

Les rentes en cours n'ont pas été adaptées au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en raison de la faible évolution du renchérissement et de la capacité financière de risque limitée de la CP.

Les bases actuarielles ont été modifiées au 31 décembre 2021. Les nouvelles bases montrent que l'allongement de la durée de vie n'a pas augmenté dans la mesure attendue, et que la fréquence des rentes de partenaire a diminué. Cette modification a permis de libérer des fonds utilisés en partie pour réduire le taux d'intérêt technique (taux d'intérêt pour l'évaluation des obligations dans une caisse de pension) de 1,0 % à 0,75 %.

Compte tenu d'un taux d'intérêt de 4,5 %, de la diminution du taux d'intérêt technique et de la modification des bases actuarielles, le degré de couverture - soit le rapport fortune/obligations - est de 122,5 % au 31 décembre 2021.

Le Conseil de fondation avait transféré les compétences d'exercice des droits de vote à un comité du droit de vote exerçant celui-ci pour les plus grandes entreprises cotées en Suisse. Devant l'impossibilité de trouver des successeurs aux membres du Conseil de fondation siégeant au sein du comité du droit de vote, le Conseil de fondation a décidé de dissoudre ce comité et d'abroger le Règlement sur l'exercice des droits des actionnaires en date du 24 octobre 2014. La commission des placements a été chargée d'élaborer une proposition de solution pour l'exercice du droit de vote dans le futur.

Au cours de l'année 2021, deux représentant-e-s des employé-e-s ont quitté le Conseil de fondation. Angelika Gruber et Christian von Ah ont été élu-e-s dans le cadre d'élections complémentaires, la première représentant les intérêts de la circonscription de Tamedia et le deuxième ceux de la circonscription de TX Markets.

La nouvelle année a commencé avec son lot de troubles géopolitiques, le retour du coronavirus et la crainte d'une hausse des intérêts... des défis que nous relèverons ensemble pour trouver la meilleure des solutions dans l'intérêt de nos assuré-e-s.

Je remercie chaleureusement toutes les personnes impliquées, et souhaite beaucoup de succès aux membres nouvellement élu-e-s au Conseil de fondation.

Zurich, avril 2022

Konrad Oetiker  
Président du Conseil de fondation  
Caisse de pension de TX Group SA

## Conseil de fondation et commission des placements

---

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la CP. Il exerce la direction générale de l'institution de prévoyance, veille à l'exécution des obligations légales, définit les objectifs et principes stratégiques de la CP ainsi que les moyens pour leur réalisation. La commission des placements est nommée par le Conseil de fondation et elle est chargée d'appliquer et de surveiller la stratégie de placement et d'informer le Conseil de fondation sur les activités de placement.

Les compétences et les responsabilités du Conseil de fondation et de la commission des placements, ainsi que la répartition des compétences par rapport à la direction générale, sont définies dans le règlement d'organisation et dans le règlement sur les placements, qui peuvent être consultés sur 'Intranet et sur Internet. Le Conseil de fondation et la commission des placements font appel à des expert-e-s externes si nécessaire.

Les membres du Conseil de fondation sont élu-e-s pour un mandat de trois ans. Pour la période 2021-2023, le Conseil de fondation se compose désormais de 6 représentant-e-s de l'employeur et de 6 représentant-e-s des employé-e-s, soit un total de 12 membres (contre 10 auparavant). L'augmentation du nombre de membres du Conseil de fondation est due à l'adaptation du règlement d'organisation à la nouvelle structure de la société fondatrice. Les circonscriptions ont désormais été définies par secteurs d'activité et non pas par région. Ainsi, il a été fait en sorte que toutes les divisions soient représentées de façon équitable. En vertu du règlement d'élection, la circonscription de Tamedia, qui représente plus de 30 % des assuré-e-s actif-ve-s, a droit à deux représentant-e-s des employé-e-s et deux représentant-e-s de l'employeur, et les autres circonscriptions à un-e seul-e.

Lors des élections tenues en 2020, le Conseil de fondation s'est désormais doté de trois représentant-e-s des employé-e-s. Les représentants des employé-e-s sortants, Thomas Hengartner et Stefan Schnyder, ne se sont pas présentés pour la réélection. Les représentant-e-s des employé-e-s élu-e-s, Janine Hosp et Georg Schumacher, ont quitté le Conseil de fondation au cours de l'année 2021, et ont été remplacé-e-s par Angelika Gruber et Christian von Ah dans le cadre d'élections. L'employeur a nommé quatre nouveaux-elles représentant-e-s pour le mandat 2021-2023.

Après les élections, le Conseil de fondation a élu le président, le vice-président, les membres de la commission des placements et les assesseurs avec voix consultative. En vertu du principe d'alternance, le Conseil de fondation a élu au poste de président un représentant des employé-e-s, Konrad Oetiker, et au poste de vice-président un représentant de l'employeur, Sandro Macchiacchini. La commission des placements est toujours présidée par Sandro Macchiacchini et elle se compose de deux représentants des employé-e-s et de deux représentants de l'employeur. Peter Mantsch a été élu aux côtés de Hermann Walser, assesseur avec voix consultative.

Au 31 décembre 2021, la composition du Conseil de fondation, ainsi que celle de la commission des placements, figurent dans l'aperçu suivant:

Membres	Fonction	Cercle électoral	Représentation	Durée du mandat	Membre de la commission des placements
Annina Flückiger		20 Minuten	RE <sup>1</sup>	2021 - 2023	
Sandro Spaeth		20 Minuten	RS <sup>2</sup>	2021 - 2023	
Roger Heis		Goldbach	RE	2021 - 2023	X
Urs Wolperth		Goldbach	RS	2021 - 2023	X
Andreas Schaffner		Tamedia	RE	2021 - 2023	
Christine Gabella		Tamedia	RE	2021 - 2023	
Angelika Gruber		Tamedia	RS	2021 - 2023	
Emmanuel Marendaz		Tamedia	RS	2021 - 2023	
Dr. Sandro Macchiacchini	Vice-président	TX Group	RE	2021 - 2023	X
Konrad Oetiker	Président	TX Group	RS	2021 - 2023	X
Marcel Allemand		TX Markets	RE	2021 - 2023	
Christian von Ah		TX Markets	RS	2021 - 2023	
Ernst Brupbacher	Représentant des rentiers sans droit de vote			2021 - 2023	
Peter Mantsch	Assesseur avec voix consultative			2021 - 2023	
Dr. Hermann Walser	Assesseur avec voix consultative			2021 - 2023	

<sup>1</sup> représentant-e-s de l'employeur

<sup>2</sup> représentant-e-s des employé-e-s

# Règlements

---

Au cours de l'exercice 2021, les règlements suivants étaient en vigueur

Règlement	Valable à partir du
Acte de fondation	09.01.2020
Règlement de prévoyance y c. les dispositions sur la liquidation partielle	01.01.2021
Règlement sur la fixation du taux d'intérêt et des provisions	31.12.2019
Règlement sur les placements	28.09.2015
Règlement d'organisation	08.09.2020
Règlement d'élection	08.09.2020
Règlement sur l'exercice des droits des actionnaires <sup>1</sup>	24.10.2014

<sup>1</sup> Abrogé par le Conseil de fondation le 16 décembre 2021

## Placements de fortune

La CP investit «passivement» la majeure partie des avoirs de prévoyance, qui s'élèvent à quelque 1,9 milliard de CHF. Elle s'abstient ainsi de sélectionner les titres, de faire des prévisions de cotations, et de ne s'engager et se retirer (acheter et vendre des titres) qu'à certains moments. L'objectif de l'investissement passif n'est pas de surpasser le rendement d'un indice de référence, mais le reproduire en minimisant les coûts.

Durant l'exercice 2021, la CP a réalisé une performance des placements nette de 7,99% (année précédente -4,08%). La valeur moyenne du taux de rendement des caisses de pensions, avec une fortune supérieure à un milliard de CHF, se situe à 8,27% selon l'étude de l'UBS sur la performance des caisses de pensions.

Les frais de gestion de fortune sont comparativement très bas à 0,24 % et le taux de transparence en matière de frais est de 100 %. Le «taux de transparence en matière de frais» renseigne sur le pourcentage des placements investis par l'institution de prévoyance dans des placements de fortune transparents en matière de frais. Il donne donc une information exploitable sur les frais de gestion de la fortune qui figurent dans le compte d'exploitation.

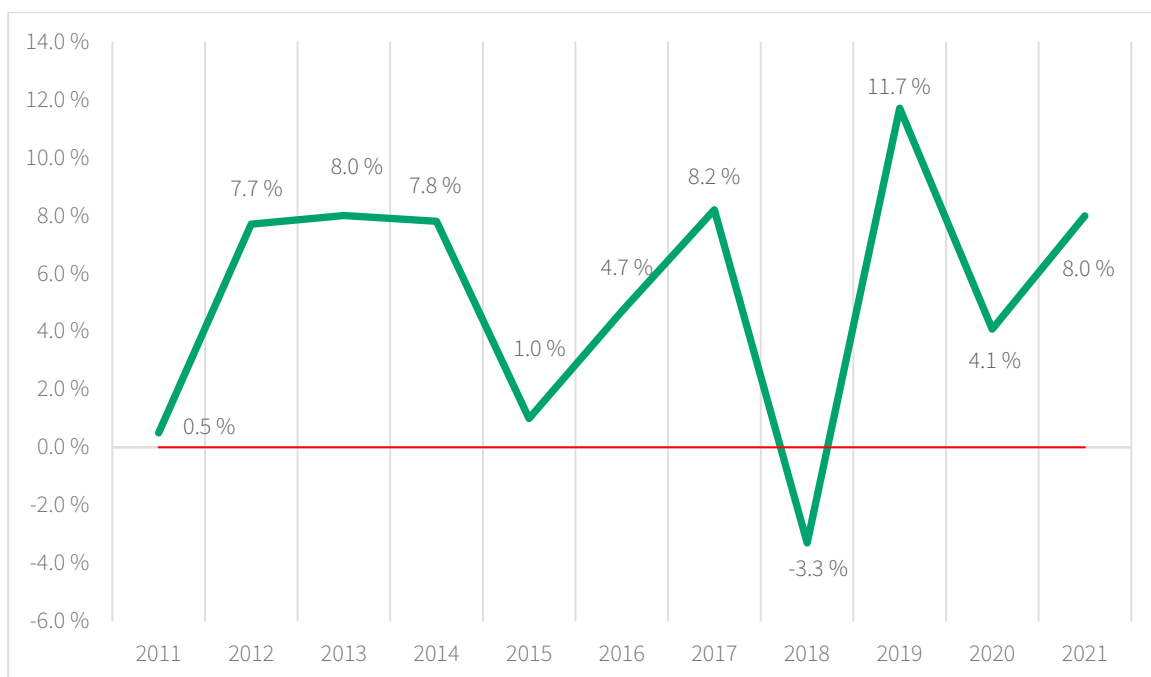
La commission des placements a pour vocation d'examiner et de vérifier les rendements et les frais des mandats existants.

## Placements de la fortune par catégorie

Placements de fortune	2021 en mio CHF	2021 en %	2020 en mio CHF	2020 en %
Liquidités	12.8	0.7%	6.2	0.3%
Créances	2.3	0.1%	2.6	0.1%
Obligations en CHF (en CH et à l'étranger)	356.1	18.6%	350.2	19.1%
Obligations en monnaies étrangères	275.6	14.4%	274.0	14.9%
Actions Suisse	227.3	11.9%	185.9	10.1%
Actions Étranger	430.3	22.5%	397.4	21.7%
Actions Marchés émergents	64.9	3.4%	65.3	3.6%
Immeubles en Suisse	452.9	23.7%	430.2	23.5%
Immeubles à l'étranger	90.9	4.7%	89.6	4.9%
Placements alternatifs	0.9	0.0%	32.6	1.8%
<b>Total</b>	<b>1'914.0</b>	<b>100.0%</b>	<b>1'834.0</b>	<b>100.0%</b>



## Performance en pourcent



## Benchmark Immeubles

En 2021, les Immeubles en Suisse et à l'étranger de la CP présentait un écart par rapport aux benchmarks utilisés. Les écarts sont dus en premier lieu au fait que les benchmarks sont basés sur des placements immobiliers cotés qui ont offert en 2021 un rendement plus élevé que les placements immobiliers de la CP, lesquels ne sont pas cotés. À court terme, cela peut engendrer des écarts plus importants entre placements immobiliers cotés et non cotés. C'est pourquoi il faudrait effectuer une comparaison sur le long terme, en tenant compte de la cotation.

La commission des placements a analysé les écarts des placements immobiliers par rapport aux benchmarks, et a décidé de maintenir les benchmarks de mandats actuels, en effectuant cependant régulièrement une comparaison à long terme avec des placements immobiliers cotés.

## Durabilité

La CP investit dans l'intérêt des assurés et des bénéficiaires de rentes. Cette gestion fiduciaire de la fortune vise un rendement conforme au marché. Pour ce faire, la CP utilise en premier lieu des produits de placement rentables et éprouvés par les investisseurs institutionnels. Dans le cadre du devoir de diligence, la CP assume consciencieusement sa responsabilité éthique, sociale et environnementale.

Un examen des placements de fortune concernant la durabilité au 31.12.2019 a donné lieu aux observations suivantes:

Par le biais d'adhésions, la plupart des gérants de fortune mandatés s'engagent en faveur d'un placement de fortune durable. Sur l'ensemble des actifs sous gestion externe, plus de 86 % sont investis dans des produits dont les gérants de fortune sont membres de Swiss Sustainable Finance et/ou des United Nations Principles for Responsible Investment (UNPRI). Les 14 % restants de la fortune sont investis dans une fondation de placement immobilier. Celle-ci n'est pas membre d'une association qui s'engage en faveur de placements de fortune durables. La fondation de placement immobilier, comme tous les autres produits immobiliers, tient compte des aspects de durabilité, en particulier en ce qui concerne la construction et les rénovations sur les bâtiments.

Plus de 83 % des placements de la CP sont gérés par des gérants de fortune qui effectuent une recherche de durabilité interne. La grande majorité des gérants de fortune intègrent des critères de durabilité sous différentes formes dans le processus d'investissement. Sur l'ensemble des actifs sous gestion externe, plus de 98 % sont investis dans des produits qui tiennent compte d'au moins un critère de durabilité. Dans ce cadre, des listes d'exclusion sont principalement utilisées pour les produits (p. ex. SWK-ASIR), et/ou des critères de durabilité sont pris en compte pour le processus d'investissement.

Les placements de fortune de la CP ne comprennent pas les titres d'entreprises dont l'exclusion est recommandée par la SWK-ASIR. De plus, les immeubles du portefeuille de la CP ne sont pas loués à des entreprises qui figurent sur cette liste d'exclusion.

## Situation financière de la Caisse de pension

---

### Bilan

<b>ACTIFS</b>	<b>31.12.2021</b> en mio CHF	<b>31.12.2020</b> en mio CHF
Placements de fortune	1'914.0	1'834.0
Liquidités et créances sur le marché monétaire	12.8	6.2
Créances	2.3	2.6
Obligations	631.7	624.2
Actions	722.4	648.6
Immeubles	543.9	519.8
Placements alternatifs	0.9	32.6
Actifs de régularisation	0.0	0.1
<b>Total actifs</b>	<b>1'914.0</b>	<b>1'834.1</b>

<b>PASSIFS</b>	<b>31.12.2021</b> en mio CHF	<b>31.12.2020</b> en mio CHF
Dettes et passifs de régularisation	28.9	47.9
Réserves de cotisations de l'employeur et fonds	4.4	4.2
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'534.5	1'579.6
Capital de prévoyance des assurés actifs et des rentiers	1'435.8	1'475.0
Provisions techniques	98.7	104.6
Réserve de fluctuation de valeur	346.2	202.4
Capital de la fondation, fonds libres	0.0	0.0
<b>Total passifs</b>	<b>1'914.0</b>	<b>1'834.1</b>

## Compte d'exploitation

	2021 en mio CHF	2020 en mio CHF
Cotisations et versements ordinaires et autres	38.4	38.8
Prestations d'entrée	37.3	22.6
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>75.7</b>	<b>61.4</b>
Prestations de rentes et prestations en capital réglementaires	-71.8	-71.9
Prestations extraréglementaires	-0.2	-0.2
Prestations de sortie et versements anticipés EPL et divorce	-46.7	-48.7
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-118.7</b>	<b>-120.8</b>
Constitution/Dissolution capital de prévoyance et provisions techniques	45.6	44.2
Produits des prestations d'assurance	0.0	0.0
Cotisations au fonds de garantie	-0.3	-0.2
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>2.3</b>	<b>-15.5</b>
Produits des liquidités et des créances sur le marché monétaire	-0.2	0.0
Intérêts moratoires relatifs aux prestations de libre passage	-0.1	-0.1
Intérêts des prêts et comptes courants	-0.7	-1.3
Charges / produits des obligations	-15.8	9.1
Charges / produits des actions	131.1	53.6
Produits des immeubles (y c. charges administratives) et hypothèques	32.8	11.9
Charges sur placements alternatifs	0.3	1.3
Intérêts des réserves de cotisations d'employeurs	0.0	0.0
Charges de gestion de fortune	-4.6	-4.5
<b>Résultat net des placements de fortune</b>	<b>142.8</b>	<b>70.1</b>
Dissolution provisions non techniques et fonds	0.0	0.0
Autres charges / produits	-0.1	0.0
Charges administratives	-1.2	-1.3
<b>Excédent de produits/charges avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>143.8</b>	<b>53.3</b>
Constitution/Dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	-143.8	-53.3
<b>Excédent de produits</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>

## Degré de couverture

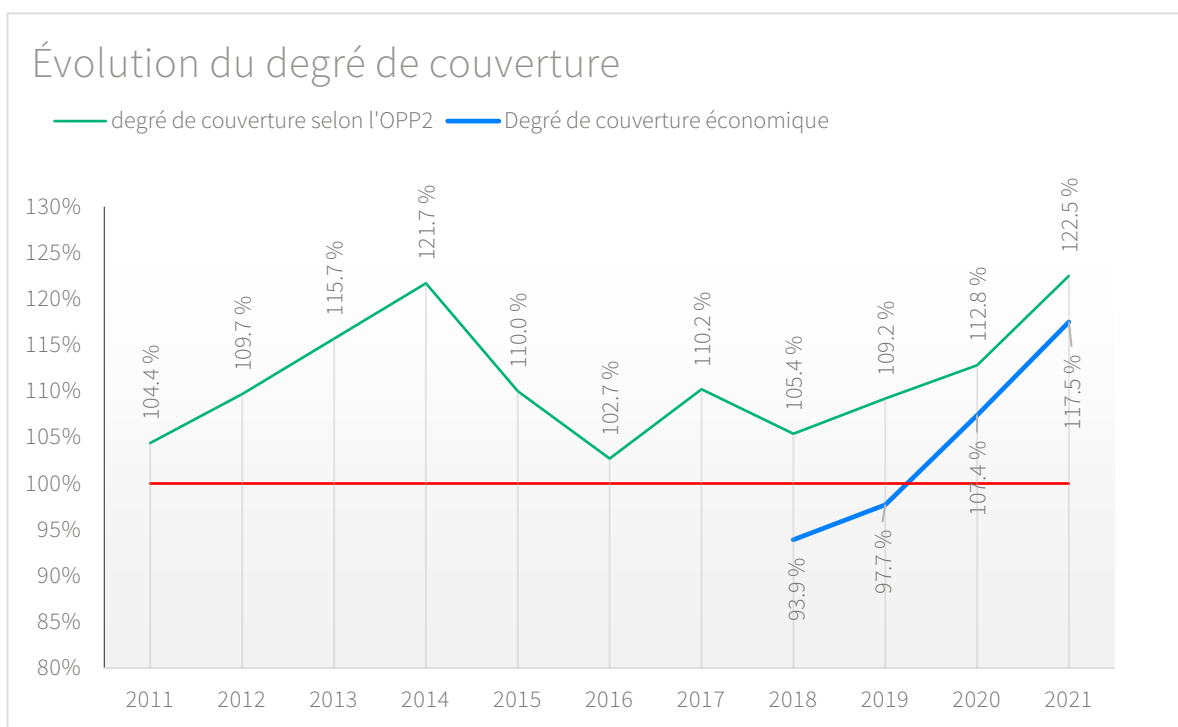
Le degré de couverture renseigne sur le taux de couverture des engagements d'une caisse de pensions par des valeurs patrimoniales. On parle d'excédent de couverture lorsque les engagements sont couverts à plus de 100 %, alors qu'en cas de découvert, les engagements ne peuvent pas être entièrement couverts par les actifs. Le degré de couverture sert d'indicateur de la situation financière de la caisse de pensions, et constitue par conséquent un facteur important pour définir la capacité de risque.

### Evolution du degré de couverture selon l'OPP2

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 (OPP2 = Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) désigne le rapport entre la fortune nette disponible aux valeurs du marché pour la couverture des engagements actuariels et le capital de prévoyance nécessaire. Le taux d'intérêt technique est utilisé pour l'actualisation des obligations de prestations. Chaque caisse de pensions doit indiquer le degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 dans ses comptes annuels.

### Degré de couverture économique

Degré de couverture économique: contrairement au degré de couverture selon l'art. 44 OPP2, les obligations de prestations ne sont pas actualisées au taux d'intérêt technique constant, mais évaluées de manière analogue au marché. À cet effet, les flux de trésorerie attendus des prestations sont reproduits par un portefeuille d'obligations à taux zéro sans risque. Le portefeuille de réplcation a une valeur de marché, et donc également l'obligation de prestation. Les caisses de pensions ne sont pas tenues de calculer le taux de couverture économique.

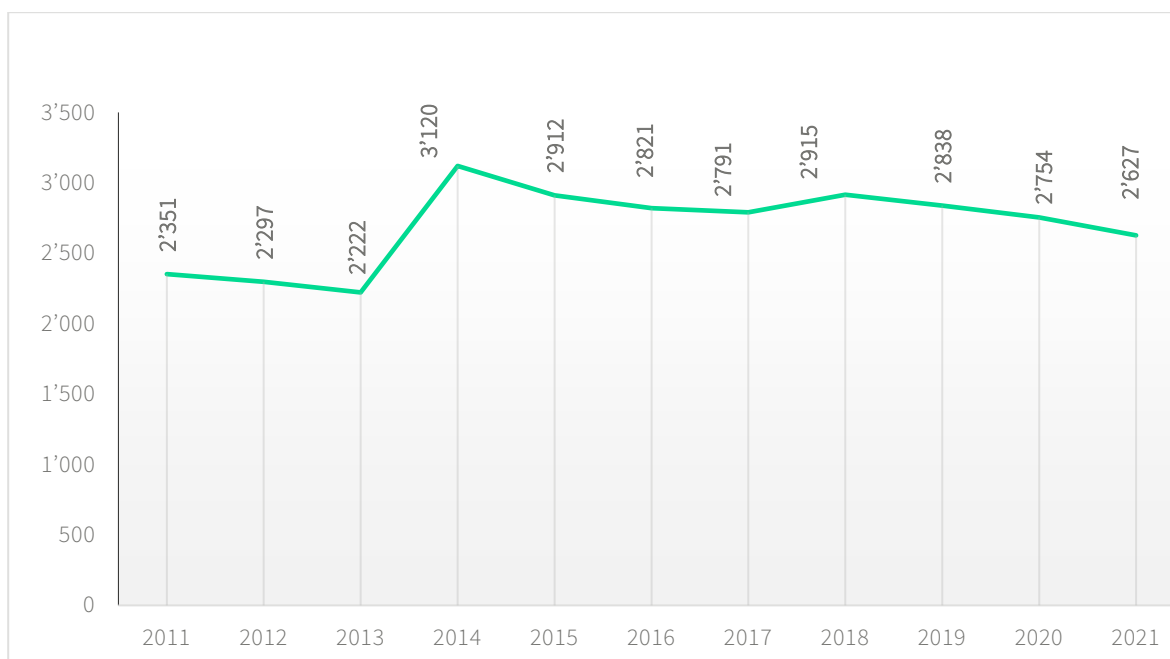


# Statistiques

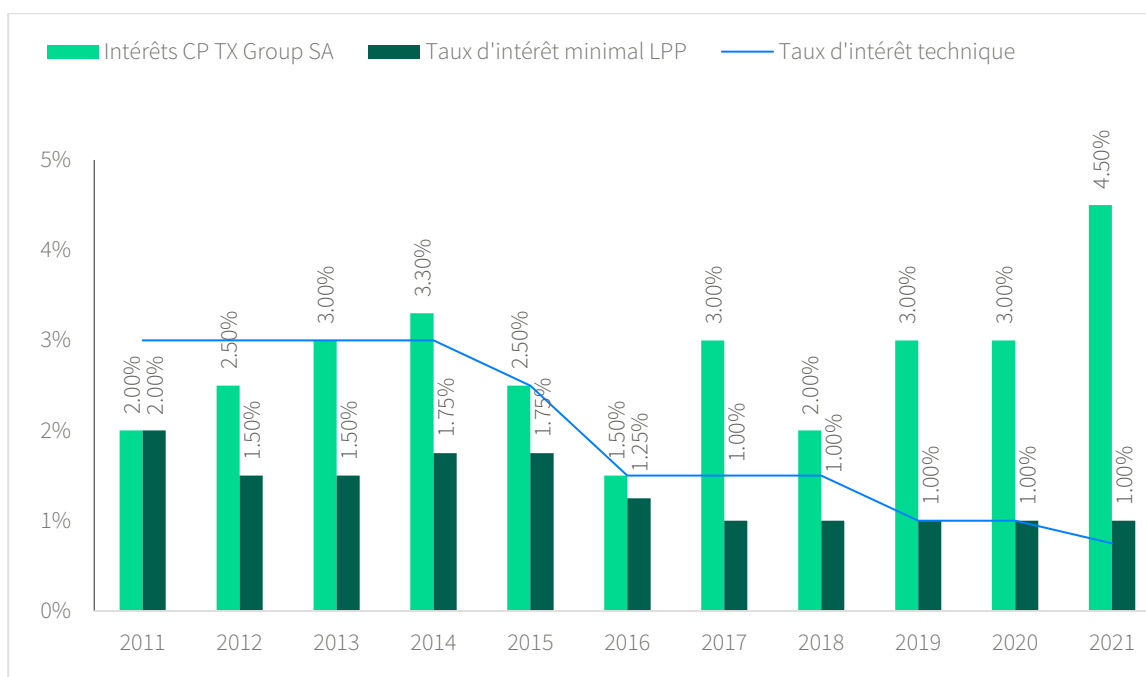
## Assurés actifs par employeur

Entreprise	31.12.2021 Nombre d'actifs	31.12.2020 Nombre d'actifs
TX Group AG	656	631
20 Minuten Advertising AG	34	39
Berner Oberland Medien AG	21	21
CAR FOR YOU AG (jusqu'à présent: Autoricardo AG)	32	29
Centre d'Impression Lausanne (Bussigny)	126	133
Doodle AG	23	30
DZB Druckzentrum Bern AG	80	82
DZZ Druckzentrum Zürich AG	183	187
Goldbach Audience (Switzerland) AG	6	6
Goldbach Group AG	21	12
Goldbach Media (Switzerland AG)	3	0
Goldbach neXT AG	47	30
Goldbach Publishing AG	156	157
Olmero AG	0	25
Pensionskasse der TX Group AG	7	6
Ricardo AG	88	88
SMG Swiss Marketplace Group AG (jusqu'à présent: TX Markets AG)	81	105
Swiss Radioworld AG	1	0
Tagblatt der Stadt Zürich AG	0	11
Tamedia Espace Media AG	166	197
Tamedia Finanz und Wirtschaft AG	69	71
Tamedia Publications Romandes SA	257	300
Tamedia Publikationen Deutschschweiz AG	511	544
Zürcher Regionalzeitungen AG	47	44
Assurés sans employeur	12	6
<b>Total</b>	<b>2'627</b>	<b>2'754</b>

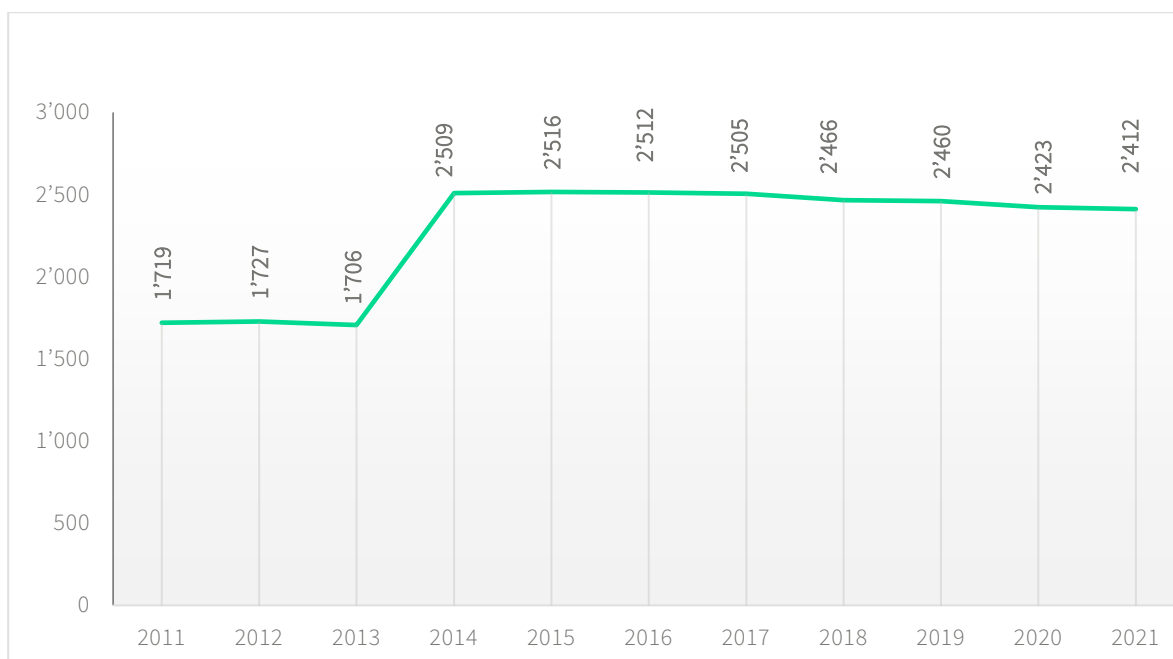
## Évolution du nombre d'assurés (actifs)



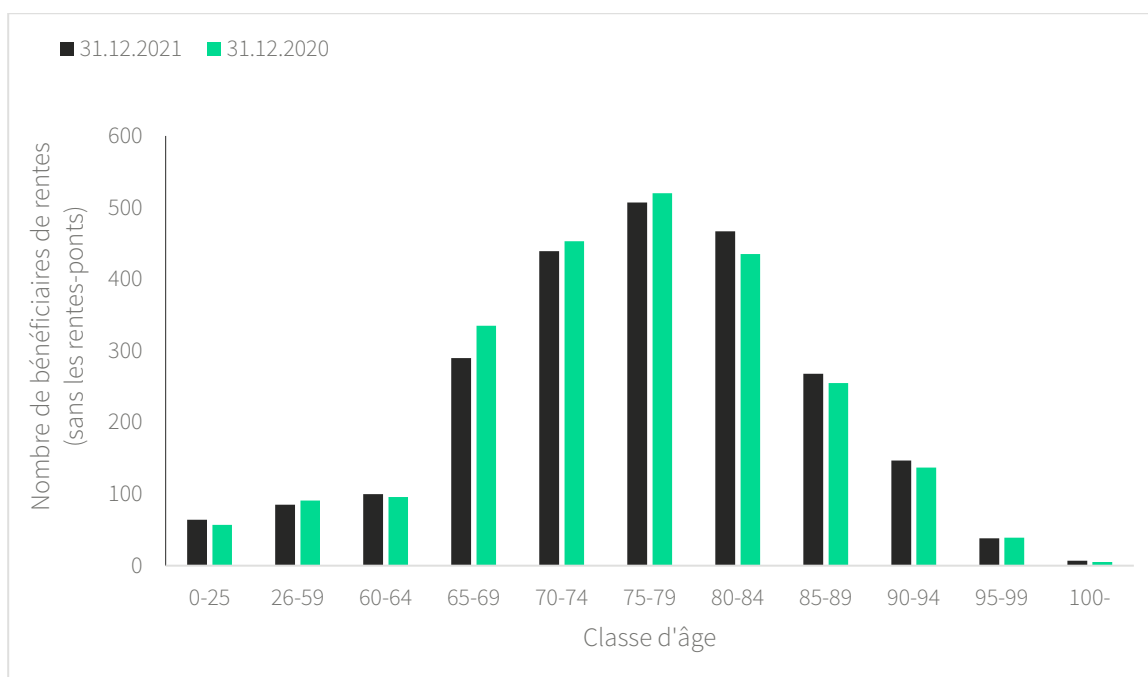
## Intérêts sur l'avoir de vieillesse des assurés actifs



## Évolution du nombre de rentiers



## Pyramide des âges des bénéficiaires de rentes





## Augmentation des rentes / versement d'un montant unique

---

Le Conseil de fondation fixe chaque année une éventuelle augmentation des rentes en fonction de la situation financière de la CP. La dernière augmentation des rentes, à hauteur de 1,5 %, remonte au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Depuis, elles n'ont plus pu être adaptées, car la CP ne disposait pas de fonds libres, ou seulement dans une moindre mesure. Il convient toutefois de relever que le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes est rémunéré chaque année selon le tableau ci-dessous.

Année	Taux d'intérêt technique
2021	0.75 %
2020	1.00 %
2019	1.00 %
2018	1.50 %
2017	1.50 %
2016	1.50 %
2015	2.50 %

L'abaissement du taux d'intérêt technique entraîne l'augmentation du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes. Cette augmentation est financée aux dépens de la réserve de fluctuation de valeur, qui entraîne une réduction du degré de couverture. Cela renforce la réaffectation existante des assuré-e-s actif-ve-s aux bénéficiaires de rentes.

Pour contrecarrer cette réaffectation, la CP crée la réserve «Péréquation d'intérêts/taux d'intérêt technique», à laquelle le Conseil de fondation peut faire appel, par exemple pour adopter un taux d'intérêt plus élevé sur les capitaux d'épargne.

## Secrétariat

---

Le secrétariat est responsable de l'administration de la CP et de l'établissement des comptes annuels.

### Équipe

Nom Prénom	Fonction	Responsable de	Téléphone
Christian Grossi	Gérant		044 248 42 92
Silven Rutishauser	Spécialiste en prévoyance	A – K*	044 248 42 87
Helga Pechlaner	Spécialiste en prévoyance	L – Z*	044 248 42 89
Aurélia Hanna	Spécialiste en prévoyance	francophone / anglophone	044 248 42 93
Stefan Glarner	Spécialiste en prévoyance		044 248 42 90
Tina Treier	Adjointe administrative		044 248 42 79
Astrid Rohner	Comptable		044 248 43 75

\* pour les germanophones, selon la première lettre du nom

### Internet et Intranet

Les règlements, rapports abrégés, formulaires, factsheets et chiffres-clés de notre Caisse de pension sont disponibles sur Internet et sur Intranet.

Intranet: <https://myintranet.tx.group/myintranet/-pensionskasse-der-tx-group>  
(ou via recherche du mot clé «caisse de pensions»)

Internet: <https://tx.group/fr/carriere/pension/caisse-de-pensions>

## Administration et exploitation

Le secrétariat de la CP traite les opérations en cours avec ses propres ressources. La loi prescrit à toutes les caisses de pensions de recourir à des conseils et prestations de niveau professionnel. Cela concerne en particulier l'expert en matière de prévoyance professionnelle, la société Libera SA, et l'organe de révision, KPMG. Les honoraires de ces services externes sont compris dans l'ensemble des frais de gestion.

Le total des frais de gestion s'élève à CHF 1'204'864 (année précédente: 1'253'902). Si l'on répartit ce montant entre le nombre d'assuré-e-s actif-ve-s et de rentier-ère-s, soit 5'039 au total (année précédente: 5'177), cela représente des frais de gestion de CHF 239 par personne (année précédente: CHF 242). D'après les relevés de Swisscanto, la moyenne des frais de gestion des institutions de prévoyance en Suisse s'élève à CHF 347 par personne pour l'année 2020 (année précédente: CHF 335).

# Aperçu des relations d'affaires

---

<b>Expert-e en prévoyance professionnelle</b>	Libera AG, Stockerstrasse 34, 8022 Zürich Kate Kristovic (experte exécutante)
<b>Organe de révision</b>	KPMG AG, Râffelstrasse 28, 8045 Zürich
<b>Autorité de surveillance</b>	Autorité de surveillance en matière de LPP et de fondations du canton de Zurich (BVS)
<b>Conseiller en placement de fortune</b>	PPCmetrics AG, Badenerstrasse 6, 8004 Zürich, Stephan Skaanes - Associé

## Placement de fortune

## Mandat

### Obligations

Obligations en CHF (Suisse et étranger)	UBS
Obligations en monnaies étrangères <sup>1</sup>	UBS
Obligations de sociétés globales CHF <sup>1</sup>	UBS
Obligations Marchés émergents	Credit Suisse

### Actions

Actions Suisse	Credit Suisse
Actions Monde <sup>2</sup>	Credit Suisse
Actions Monde <sup>1</sup>	Credit Suisse
Actions Global Small Caps	UBS
Actions Marchés émergents	UBS

### Placements alternatifs

Insurance Linked Strategies	Credit Suisse
-----------------------------	---------------

### Immeubles en Suisse

Immobilier Suisse – Fondation de placement	Assetimmo
Immobilier Suisse – Fondation de placement	Swiss Life
Immobilier Suisse – Fondation de placement	Credit Suisse
Immobilier Suisse – Fondation de placement	UBS
Immobilier Suisse – Fonds	Credit Suisse

### Immeubles à l'étranger

Immeubles à l'étranger – Fonds	Credit Suisse
--------------------------------	---------------

### Comptabilité des titres & Custody

Credit Suisse SA, Zurich

---

<sup>1</sup> couvertes contre les risques de change

<sup>2</sup> non couvertes contre les risques de change